AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-neuvième session ordinaire
3 - 4 juillet 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/2(XXIX)
Original: anglais

Rapport sur la mise en œuvre de la Décision sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine

S.E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

1. Aperçu de la décision sur la réforme de janvier 2017 [Assembly/AU/Dec/635 (XXVIII)]

Domaines de la réforme	Éléments de décision
A. Mettre l'accent sur les principales priorités à l'échelle continentale	1. Concentrer l'action de l'UA sur des domaines moins prioritaires comme les affaires politiques, la paix et la sécurité, l'intégration économique et la représentation et la voix de l'Afrique sur la scène mondiale 2. Clarifier la division du travail entre l'UA, les CER, les Mécanismes régionaux et d'autres institutions
B. Réaligner les institutions de l'UA	3. Contrôler professionnellement les goulots d'étranglement bureaucratiques et les lacunes au sein de l'UA 4. Réévaluer la taille et les capacités des structures de la Commission de l'UA 5. Examiner les mandats et renforcer le fonctionnement du COREP, du NEPAD, du MAEP, de la Cour, du PAP et du CPS
C. Connecter l'UA aux citoyens	6. Établir des quotas de femmes et de jeunes, et assurer la participation du secteur privé 7. Établir le Corps des jeunes africains et faciliter l'échange culturel et sportif 8. Identifier et fournir de nouveaux biens et services publics à l'échelle du continent 9. Rendre le passeport africain disponible au niveau des États membres et engager les parlements, les citoyens et la société civile dans le processus de réforme de l'UA
D. Gérer efficacement et effectivement les affaires de l'UA	10. Limiter l'ordre du jour du Sommet à trois éléments et inviter les parties externes à titre exceptionnel uniquement 11. Tenir un sommet par an, avec une réunion de coordination de l'UA et des CER en juin-juillet 12. Assurer la continuité avec une troïka des présidents sortants, actuels et entrants avec l'élection du président entrant un an à l'avance 13. Revoir le cadre des sommets de partenariat, avec des leaders clés représentant l'Afrique 14. Renforcer et appliquer le mécanisme de sanctions actuel 15. Améliorer le processus d'élection du président de la Commission de l'UA, recruter de manière compétitive le Vice-président et les commissaires, et attribuer au Vice-président le mandat de l'administration efficace de la Commission de l'UA 16. Effectuer un examen fondamental des besoins en personnel de la Commission de l'UA et les conditions de service
E. Financer durablement l'UA	17. Mettre en œuvre entièrement et rapidement la décision de Kigali sur le financement 18. Adopter des mesures complémentaires pour renforcer la décision de Kigali sur le financement
F. Mettre en œuvre la réforme	19. Établir la supervision de la mise en œuvre de la réforme au niveau des chefs d'État 20. Établir une unité de mise en œuvre de la réforme au sein du Bureau du président de la Commission de l'UA 21. Mettre en place un mécanisme pour garantir le respect des décisions juridiquement contraignantes de l'UA

2. État de la mise en œuvre depuis le vingt-huitième Sommet (janvier 2017)

- Les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de la décision sur la réforme adoptée en janvier 2017 sont encourageants.

- Le président Moussa doit être félicité pour l'attention qu'il accorde à la réforme, et les présidents Condé et Deby y ont apporté un leadership et un soutien exceptionnels.

- À chaque occasion, le président Moussa a réitéré son engagement en faveur de la mise en œuvre rapide de la décision sur la réforme, et les chefs d'État ont promis tout le soutien nécessaire dont l'équipe et lui ont besoin, à cet effet.

- Le mécanisme de supervision au niveau des chefs d'État est fonctionnel et efficace, et surtout l'Unité de mise en œuvre de la réforme au sein du Bureau du Président vient d'être créée. Elle va servir de point de coordination de cet effort.

- Plusieurs consultations ont été organisées avec succès depuis janvier, parce que le rythme de la mise en œuvre s'est accéléré, notamment à Conakry, à Addis-Ababa, et à Kigali.

- En outre, les gouvernements et les parties prenantes ont continué d'apporter leurs contributions sous forme d'idées oralement et par écrit dans le but d'appuyer l'effort . Ces contributions seront prises en compte.

- La consultation de Conakry organisée par le Président Condé le 24 avril 2017 a permis de mettre l'accent sur le caractère irréversible et inséparable des décisions sur le financement et la réforme. Il été accordé une grande priorité aux préparatifs du prochain Sommet Afrique-Union européenne, conformément à la réforme.

- Tout comme la gestion efficace de ce Sommet de l'UA, et il est encourageant de noter que les points stratégiques sont en effet limités comme prévu.

- Le Conseil exécutif et le COREP se sont réunis à Kigali, le 7 mai 2017. Cette réunion a été suivie d'une longue séance d'information à Addis-Abeba avec le Comité consultatif sur la réforme.

- Dans ce contexte, un certain nombre d'idées ont été proposées et des suggestions convaincantes ont été faites et devraient faire l'objet de débats et réflexions approfondis.

    - Le réexamen du niveau de participation aux sommets, avec la proposition que les ministres des Affaires étrangères soient autorisés à représenter leurs chefs d'État dans certaines circonstances.

    - L'importance de la vulgarisation des réformes au niveau des pays

    - L'élaboration du processus budgétaire sans le Sommet annuel de juillet, et l'éclaircissement sur le rôle entre le Comité des 10 ministres des Finances et le Conseil exécutif.

    - La nécessité d'aborder les préoccupations soulevées par certains États membres selon lesquels le prélèvement de 0,2 pour cent sur les importations éligibles est une violation des obligations de l'OMC pour certains pays.

    - La nécessité d'aider activement les pays dans le cadre de l'adoption du prélèvement de 0,2 pour cent.

    - Le lieu de la Session ordinaire du Sommet de janvier et la réunion de coordination de juin-juillet entre la Commission de l'UA et les CER.

    - La nécessité d'organiser des consultations plus approfondies sur la nouvelle structure et le rôle du NEPAD, du MAEP et d'autres organes et institutions clés.

- Notre réforme est en mesure d'accommoder les innovations pertinentes selon un schéma conforme à la lettre et à l'esprit de notre décision.

- La décision sur le financement demeure au cœur de la réforme. La voie qui mène à l'indépendance financière est longue et difficile, et notre engagement politique pour mettre entièrement en œuvre la décision sur le financement doit être réaffirmé de façon permanente.

- Trois pays au moins ont déjà mis en œuvre le prélèvement de 0,2% sur les importations admissibles et d'autres sont sur le point d'emboîter le pas. Le Comité des dix ministres des Finances a été mis sur pied et s'est réuni quatre fois.

- Les mécanismes de gouvernance du Fonds pour la paix ont été adoptés par le Conseil de paix et de sécurité le 30 mai. Quatorze États membres ont apporté leurs contributions au Fonds pour la paix, représentant 12% des 65 millions de dollars ciblés pour la première année.

- La décision du président de la Commission d'élargir le mandat du Haut représentant du Fonds pour la paix est louable. Il importe que chacun des États membres de l'UA présente son plan contraignant pour la fin de 2017.

- Dans le présent rapport, une matrice de mise en œuvre sert de schéma pour guider et focaliser notre travail. Seul quelques éléments de la décision sur la réforme, le cas échéant, impliquent l'amendement de l'Acte constitutif. Ils peuvent entrer en vigueur par décision de la Conférence.

- Les tâches qui nous attendent sont immenses. En fait, la partie la plus difficile et la plus ardue de l'exercice de réforme nous incombe dans l'immédiat, dans les six mois qui viennent jusqu'au trentième Sommet de janvier 2018.

- Au cours de cette période, des activités majeures doivent être entreprises par l'Unité de mise en œuvre de la réforme au sein du Bureau du Président de la Commission, en concertation avec les chefs d'État chargés de la supervision, pour consulter les parties prenantes et présenter les feuilles de route détaillées à la Conférence, pour examen et adoption.

- Tel que défini dans la matrice de mise en œuvre, l'essentiel de ces activités doit être prêt pour le trentième Sommet en janvier 2018, et le reste attendu au trente et unième Sommet en janvier 2019.

- La date butoir de l'achèvement de la réforme est le Sommet de janvier 2019. C'est une tâche ambitieuse, mais réalisable si nous collaborons avec la même détermination et la même ouverture qui nous ont animées jusqu'ici.

3. Matrice de mise en œuvre

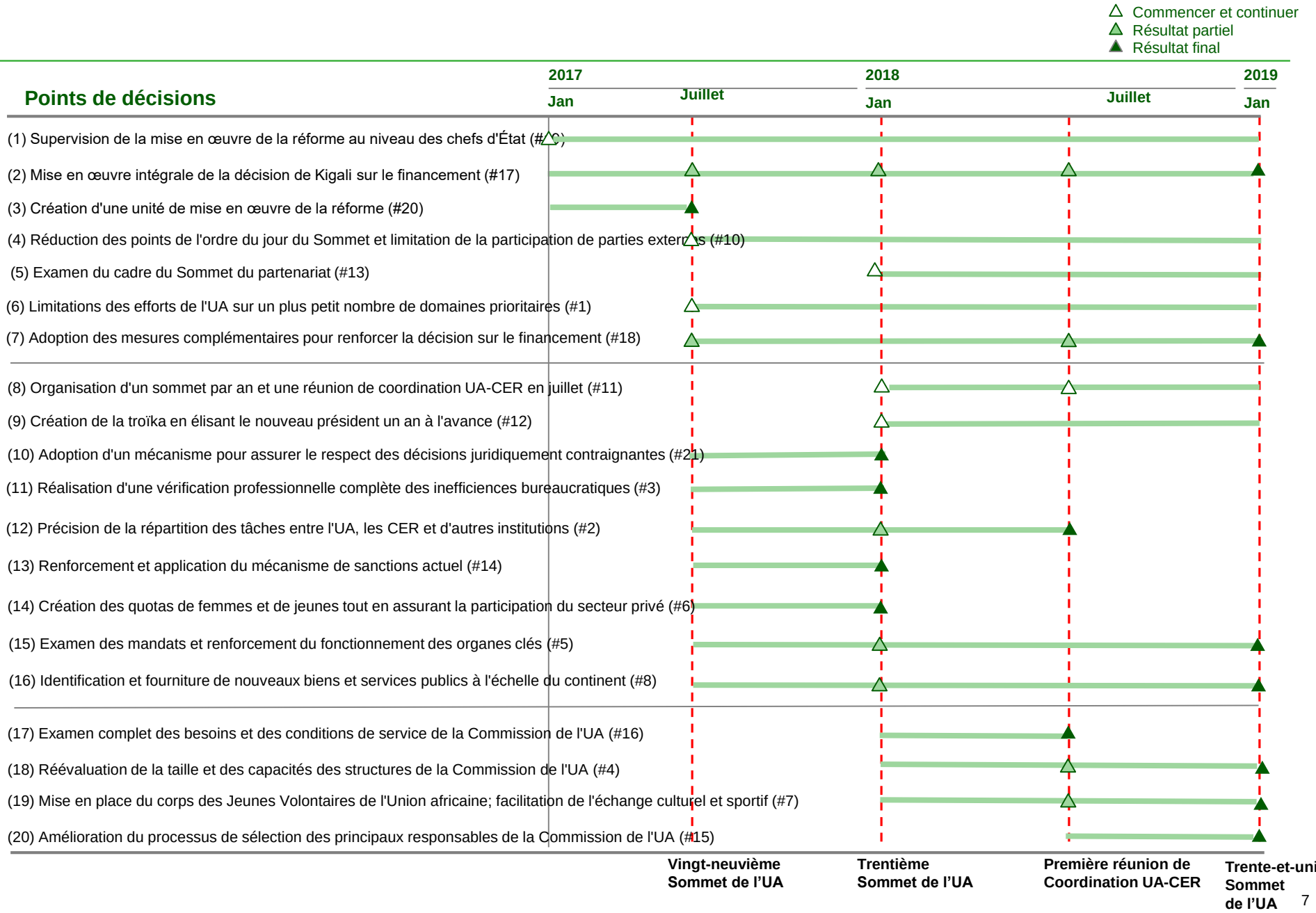

4. Calendrier de mise en œuvre des résultats attendus

Vingt-neuvième Sommet de l'UA (juillet 2017)

- ✓ Supervision au niveau des chefs d'État en exercice et Unité de mise en œuvre de la réforme mise en place et financée
- ✓ Les nouvelles méthodes de travail du Sommet sont désormais opérationnelles, notamment l'accent sur un nombre réduit de priorités clés
- ✓ Approbation de l'instrument du Fonds pour la paix et nomination du Conseil d'administration

Trentième Sommet de l'UA (janvier 2018)

- ✓ Désormais le sommet ordinaire se tiendra en janvier, et comprendra une réunion de coordination UA-CER
- ✓ La troïka des présidents de l'UA a été créée avec l'élection du nouveau président et du futur président de 2019
- ✓ Le Cadre des sommets de partenariats a été examiné
- ✓ Proposition de mécanisme juridiquement contraignant relatif à la mise en œuvre prête à être débattue et adoptée
- ✓ Proposition de mécanisme de sanctions renforcé prête à être examinée et adoptée.
- ✓ Propositions relatives aux quotas de femmes et de jeunes et à la participation du secteur privé prêtes à être examinées et adoptées.
- ✓ Achèvement de l'audit des goulots d'étranglement et les inefficacités bureaucratiques
- ✓ Les premières propositions visant l'examen des organes clés, de la répartition des tâches au niveau de la Commission de l'UA, des CER et des Mécanismes, et des biens et services publics à l'échelle du continent, prêtes à être examinées

Trente-et-unième Sommet de l'UA (janvier 2019)

- ✓ Décision sur le financement entièrement mise en œuvre, et mesures complémentaires adoptées
- ✓ Propositions relatives à la revision des mandats et au fonctionnement des organes clés de l'UA prêtes à être examinées et adoptées.
- ✓ Propositions relatives aux biens et services publics prêtes à être examinées et adoptées.
- ✓ Mise en place du Corps des jeunes africains
- ✓ Proposition relative au choix des principaux dirigeants de la Commission de l'UA prête à être examinée et adoptée sous forme d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence, en vue de son application en 2021
- ✓ Achèvement de l'examen des besoins de dotation en personnel de la Commission de l'UA et des conditions de services
- ✓ Proposition visant la réévaluation de la taille et de la capacité des structures de la Commission de l'UA prête à être examinée et adoptée

5 Supervision de la réforme et modalités de mise en œuvre

Chefs d'État chargés de la supervision

- **Le président Paul Kagame** dirige la supervision de la mise en œuvre des réformes et fait rapport à la Conférence de l'UA sur les progrès réalisés, en collaboration avec les présidents actuels et sortants**, les présidents Alpha Condé** et **Idriss Déby Itno**

Président de la Commission de l'UA

- Responsable de la mise en œuvre de la Décision sur la réforme

Experts et assistance technique en la matière

Unité de mise en œuvre de la réforme

Ressources de la Commission l'UA et des autres organes

Coordonne le processus quotidien de la réforme

6. Structure de l'Unité de mise en œuvre de la réforme (RIU) au Bureau du Président de la Commission

Principes	Unité de mise en œuvre de la réforme

- Créé au sein du Bureau du Président de la Commission
- Composé de talents exceptionnels recrutés à l'intérieur et en dehors de l'UA
- Placé sous la supervision du Président de la Commission l'UA qui est responsable devant les chefs d'État chargés de la supervision
- Fonctionne avec des méthodes de travail efficaces
- À dissoudre une fois la réforme achevée

chef de l'Unité de mise en œuvre de la réforme (au sein du Bureau du président de la Commission l'UA)

- **Initiatives de mandat**
- **Initiatives de l'organisation**
- **Initiatives opérationnelles**
- **Initiatives de financement**

Appui administratif et technique

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2017-07-04

Report on the Implementation of the Decision on the Institutional Reform of the African Union H.E. Paul Kagame, President of the Republic of Rwanda

African Union

DCMP

https://archives.au.int/handle/123456789/9024

Downloaded from African Union Common Repository